ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-11 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014

~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS ACCOMPAGNEMENT TERRITORIALISE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME LOCAL 2014

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

L'action s'inscrit dans le cadre de la Charte de Pays et de ses objectifs relatifs à l'urbanisme et l'habitat, au paysage et à l'environnement. Il s'inscrit également dans la mise en place du PCET et du SCOT. Le Pays porte différentes démarches territoriales dont l'impact est très important à termes pour le Cœur d'Hérault, comme le Plan Climat Energie Territorial ou le Schéma de Cohérence Territorial. Le territoire est également impacté par des démarches comme Valcordia, les Plans Locaux d'Urbanisme, ou Plans Locaux de l'Habitat.
Ayant une dynamique démographique et urbaine importante, tant actuelle que prévisionnelle, comment travailler ces questions avec les acteurs et décideurs locaux ? Comment leur donner les moyens et les outils de décisions adéquats avec la règlementation ?

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ D'approuver les actions suivantes :
  - Créer des références communes sur les thématiques structurantes pour le Pays : l'urbanisme, le paysage, les énergies dans l'aménagement... C'est aussi appuyer les Communautés de communes dans leur travail opérationnel : permis de construire, PLUi, développements urbains, zones d'activités...
  - Etre réellement présent auprès des « porteurs » et aménageurs pour leur transmettre les bonnes clés de choix et de décisions dans des domaines essentiels d'un SCOT « Grenelle » : la maîtrise de la consommation foncière, l'intégration du paysage, de la biodiversité, de l'énergie dans les projets, le lien entre la qualité du cadre de vie et l'aménagement, en termes de densités, de déplacements, de qualité de bâti et de développement commercial.
  - Différentes actions sont projetées :
    - Information et sensibilisation des élus locaux et des habitants. Pour les élus locaux, mise en place d'une journée annuelle d'échange sur l'urbanisme en Cœur d'Hérault : actualités juridiques, études de cas / de retours d'expériences au transfert d'expériences : sur le développement commercial, le patrimoine, l'habitat ..., attentes et besoins locaux : outils d'aides à la décision à trouver/ construire...
    - Continuité d'une Convention territorialisée avec le CAUE de l'Hérault qui permette un conseil et accompagnement rapproché et suivi dans le temps de projets (retours bilans – projections) communaux ou de structures qui peuvent avoir des questionnements sur l'urbanisme.

✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses			Recettes		
Postes	Montants en €	%du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants en €	% du coût prévisionnel de l'opération
Affectation (CDD)	4000	25,32	Conseil Général	5000	31.65
Charges générales dont:			Ademe	5 000	31.65
Prestations de services	9000	56,96			
Catalogue, imprimés					
Annonces et insertion	1000	6,33			
Publications		0,00			
Déplacements	800	5,06			
Réceptions	1000	6,33			
Concours divers		0,00			
total des dépenses fonctionnement	15800	100%	Total des subventions publiques	10000	63.3
Investissements	0	0%	Autofinancement	5800	
Total des dépenses d'investissement	0	0%	Total des autres financements	5800	36.7
Coût total du projet	15800	100%	Montant total des recettes	15 800	100%

✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement et les modifier éventuellement dans la limite du montant maximum de 15800 €,

✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 07 mars 2014

Publiée le 07 mars 2014

Transmise le 07 mars 2014

Le Président du Syndicat

SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Louis VILLARET